

## Un siècle de paniques morales à l'égard de la sexualité juvénile

La peur de l'avenir se cristallise spontanément sur l'enfance, héritière de nos incertitudes, réceptacle de nos doutes. À mesure que la valeur affective de l'enfance s'est accrue au XX<sup>e</sup> siècle, la protection de son intégrité physique et psychique est devenue une injonction, légitimant l'intervention de l'État à l'égard de la famille et de l'enfance en danger. En retour, l'encadrement disciplinaire de l'enfance, sa tutelle éducative et morale, se sont renforcés. Ainsi, après avoir été longtemps ignorée, voire niée, la sexualité juvénile, cristallisant la peur, incarne, depuis plus d'un siècle, ce double enjeu de protection et de contrôle. Cette sexualité, lorsque qu'elle est outragée, lorsqu'elle est subvertie, lorsqu'elle est déviante, peut susciter des réactions de « panique morale » qui témoignent de la sacralisation du corps de l'enfant dans nos sociétés contemporaines.

Un « fait divers » embrase alors l'opinion publique, suscite l'effroi, provoque l'indignation collective au nom de clivages moraux, pointe de l'index le coupable idéal, avant de provoquer un nouvel agencement politique, puis de s'évanouir pour un temps. La panique morale n'est pas une émotion fugace, elle suscite des changements sociaux, et une altération durable des représentations culturelles.

Au-delà de l'émotion, de quoi la panique morale tait-elle le nom ?

Relève-t-elle d'un problème culturel, ou plus précisément, son enjeu est-il de définir les contours de l'altérité ? Cet Autre, celui que l'on exclut de la communauté

pour avoir transgressé les normes, est notamment désigné à l'occasion des paniques morales. Se produit alors, à partir de ce tabou universel qu'est l'inceste et qui constitue le nœud du problème de la sexualité enfantine, un déplacement de l'opprobre vers toute situation dans laquelle un enfant serait victime de la sexualité d'un adulte. S'agit-il ici, en somme, de tracer la frontière entre la civilisation et la barbarie ?

Relève-t-elle également d'un problème politique, d'une modalité de l'exercice du pouvoir, d'une mise en forme spécifique d'un problème social qui le rende gouvernable ? Ce pouvoir, diffus, est partagé par une diversité d'acteurs poursuivant des objectifs politiques différents, voire contradictoires, la peur étant tout à la fois un facteur de changement ou un argument conservateur. S'agit-il de gouverner la société par la peur, de susciter ou de capter la panique qui jaillit des angoisses collectives dont l'enfance est un terrain fertile ?

Comment naissent les « paniques morales » ? Quelles sont les conditions d'émergence d'un problème social, cristallisant les peurs d'une société dont les mutations la place en situation d'incertitude ? Et comment cette peur sociale réduit-elle les termes du débat à un phénomène exceptionnel, objet d'affliction, tout en généralisant, paradoxalement, ses effets politiques ?

Quels sont les enjeux de ces épisodes de panique à travers le temps ? Il s'agit de proposer ici une histoire qui ne se veut pas simplement illustrative, mais bien généalogique, en ce sens qu'elle est véritablement constitutive du présent, tel un inconscient collectif que nous devons décrypter pour lever l'impensé dont les peurs se nourrissent. Nous nous arrêterons sur trois épisodes qui, au-delà des événements, tracent une évolution de la perception du problème : la campagne contre la traite, à partir de l'affaire dite « de la traite des blanches », qui éclate à Bruxelles en 1880 ; l'élargissement de la question de la traite à la « délinquance sexuelle » des mineures, qui cristallise une véritable

peur sociale au moment des deux guerres mondiales en Belgique ; le glissement de la dépravation sexuelle à l' « inadaptation » sociale, manifestée par la peur de la rébellion féminine, dans des années cinquante marquées par la montée en puissance de l'expertise des sciences du psychisme. L'espace belge, de 1880 à 1960, est un bon laboratoire de ce phénomène. En effet, la Belgique est prise dans le jeu transnational des politiques de régulation de la sexualité. Elle constitue également un terrain national confronté à des expériences de guerre dont on sait qu'elles sont révélatrices de rapports angoissés au sexe. Enfin, il s'agit d'un pays modèle dans le champ de la protection de la jeunesse quant à la médicalisation du traitement de la délinquance juvénile, qui place l'expertise médico-pédagogique en son cœur.

### **Du scandale au mouvement social : l'affaire de la traite des blanches (Bruxelles, 1879–1880)**

#### **Faits divers et scandales**

En janvier 1880, plusieurs faits divers secouent la capitale belge. Ils concernent le dévoiement de jeunes filles londoniennes, séduites ou trompées pour être revendues à des proxénètes bruxellois qui les retiendraient de force dans les bordels de la ville, où le système réglementariste tolère l'inscription de mineures sur les registres de police. Des révélations médiatiques suscitent, de part et d'autre de la Manche, de vives émotions face à une réalité devenue insoutenable : la prostitution de mineures en maisons closes. Le scandale de Bruxelles donne corps à une rumeur déjà existante. Il contribue à lancer, en Belgique et ailleurs, un élan de panique autour de la « traite des blanches ».

Sans revenir en détails sur le scandale où le scabreux se dispute au sensationnel, et dont les faits sont restés longtemps obscurcis à nos yeux tant par les

spéculations de l'époque que par les récupérations politiques de l'événement depuis plus d'un siècle, il est intéressant de constater qu'il s'agit d'une des premières irruptions, dans la sphère publique, d'une panique sociale spécifiquement liée à la figure de la jeune fille. En effet, c'est bien de ce double attribut, de féminité et de juvénilité, que se nourrit, dans les années 1870-1890, la figure de la victime du « Belgian Traffic », désormais synonyme de « White Slave Trade » (traite des blanches).

Quels sont les éléments qui donnent à « l'affaire de la traite des blanches » de Bruxelles sa dimension de scandale? L'implication de la police, d'abord : l'enquête sur la traite de jeunes londoniennes à Bruxelles, conduit, de fil en aiguille, à mettre à jour des faits de collusion entre police et milieux interlopes. Le commissaire en chef de Bruxelles Lenaers est révoqué ; l'officier responsable du service des mœurs, Schröder, est invité à démissionner. Cependant, les faits de négligence des fonctionnaires bruxellois à l'égard de la vérification de l'âge des filles, qui constitue la porte ouverte à de véritables abus, ne sont au final pas sanctionnés par la justice. Ensuite, la « fabrique » du scandale suppose sa mise en scène, et son exposition sur la place publique. D'une part, au travers d'une enquête judiciaire à rebondissements : on assiste à une série de procès, dont celui d'une douzaine de proxénètes et tenanciers devant le tribunal correctionnel de Bruxelles. D'autre part, par le biais des journaux : le sordide est un argument de vente pour une presse de masse en pleine expansion. Enfin, l'affaire de Bruxelles, largement médiatisée, ouvre un débat public en Belgique, déjà vivace Outre-Manche, sur le contrôle de la prostitution et, de proche en proche, sur le rôle de l'État dans la régulation des sexualités jugées « irrégulières ». Cette incidence-là illustre à merveille le rôle essentiel, voire fondateur, du scandale dans l'émergence d'un mouvement social.

En effet, parmi les grands débats de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il en est un qui oppose les partisans d'une